



Montreuil, le 1^{er} avril 2026

ASALEE en danger : Sauvons les soins primaires non financiarisés

Le 27 mars 2026, le tribunal des affaires économiques de Paris a placé l'association ASALEE en redressement judiciaire, une décision qui remet en question l'existence de ce modèle alternatif de soins primaires. Créée en 2004 dans les Deux-Sèvres, elle repose sur une organisation horizontale qui associe médecins généralistes conventionné-e-s non rémunéré-e-s et infirmier-ère-s salarié-e-s. Déployée sur tout le territoire, avec plus de 2.000 infirmier-ère-s et 9.000 médecins, elle assure la prise en charge des maladies chroniques, la prévention et l'éducation thérapeutique, notamment dans les déserts médicaux. Les patient-e-s bénéficient de consultations gratuites, d'un suivi régulier et gagnent en autonomie.

Financé par la Caisse nationale de l'Assurance maladie à hauteur de 100 millions d'euros par an, ce dispositif repose sur une coopération étroite entre professionnel-le-s de santé. Ce modèle s'inscrit aussi dans une logique de gestion par les travailleuses et travailleurs qui permet aux soignant-e-s de définir eux-mêmes l'organisation du travail et les modalités de prise en charge au plus près des besoins du terrain. Il constitue ainsi une alternative crédible et innovante au système de santé actuel.

Aujourd'hui, ASALEE est fragilisée par la suspension de ses financements. Sous l'impulsion de la CNAM, les recommandations de l'IGAS imposent une gouvernance plus centralisée et soumise à des logiques financières et administratives renforcées, au détriment du projet initial d'évolution vers une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce scénario s'inscrit dans un schéma récurrent : fragiliser une organisation associative en mettant en avant des difficultés ou des erreurs, réelles ou supposées, sans reconnaître pleinement son rôle fondateur, son ancrage territorial et sa capacité à innover là où l'État était peu présent. Cette procédure juridique va conduire inexorablement, à terme, à une reprise par un gestionnaire privé, présenté comme plus « *professionnel* » et plus « *rationnel* », avec comme objectif de réorganiser le fonctionnement et lui appliquer les normes financières des établissements de santé.

Face à cette situation, les acteurs de l'association se mobilisent et appellent à préserver un modèle centré sur les besoins des patient-e-s et défendent une gouvernance horizontale qui constitue un levier majeur d'engagement, de proximité et de réponses aux besoins sociaux.

Au-delà du cas d'ASALEE, cette situation révèle un affrontement entre deux visions du système de santé : l'une à visée non lucrative du soin avec la création d'une SCIC centré sur la coopération et la proximité ; l'autre, centralisée et financiarisée. L'enjeu dépasse donc ASALEE et concerne l'avenir des soins primaires. L'Union Fédérale de la Santé Privée appelle à une mobilisation massive de la population pour défendre un système financé par la Sécurité sociale, garantissant aux professionnel-le-s de santé la maîtrise de leur organisation du travail au service des besoins de la population.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX